



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique de la vieillesse

Question écrite n° 59652

Texte de la question

M Jean-Luc Reitzer attire l'attention de M le secrétaire d'Etat à la famille, aux personnes âgées et aux rapatriés sur la situation des personnes âgées dépendantes. L'ampleur du phénomène de la dépendance des personnes âgées nécessite une adaptation de notre système de prise en charge et de couverture de ce risque. Il souhaiterait connaître les orientations du Gouvernement dans ce domaine.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement est bien conscient que les problèmes liés à la dépendance des personnes âgées commencent à prendre une acuité toute particulière, en raison, notamment, de l'allongement de la durée de vie. En effet, si le grand âge ne signifie pas automatiquement l'entrée dans la dépendance, il en accroît cependant la probabilité. C'est pourquoi, à partir des travaux réalisés par la mission parlementaire présidée par M Boulard, député, et par le commissariat général au Plan, dans le cadre de la commission présidée par M Schopflin, le Gouvernement étudie les mesures visant à améliorer le dispositif actuel de prise en charge de la dépendance. La première est de mieux coordonner l'ensemble des interventions en faveur des personnes âgées. Le problème à résoudre est d'organiser le partenariat entre les différents intervenants, et notamment avec les usagers, grâce à la mise en place, au niveau départemental, d'une instance de coordination et de concertation, et d'une équipe médico-sociale chargée d'évaluer la dépendance à partir de critères nationaux. Le deuxième objectif est de renforcer la sécurité matérielle des personnes âgées dépendantes par la mise en place d'une prestation leur donnant un réel choix entre hébergement et maintien à domicile. Il convient par ailleurs d'adapter la prise en charge de certains soins, tant en maison de retraite qu'à domicile, et d'améliorer la vie dans les établissements. Il n'est pas prévu, comme le suggère l'honorable parlementaire, de faire de la dépendance un risque spécifique couvert par la sécurité sociale. La dépendance des personnes âgées est prise en charge aujourd'hui par de multiples partenaires : caisses d'assurance maladie, départements et communes, caisses de retraite, pour un montant évalué à près de 24 milliards de francs (en 1989). Le financement exclusif de la dépendance par l'assurance maladie, en conséquence, a été écarté, car il aurait pu conduire à un désengagement peu souhaitable des collectivités locales à l'égard des personnes âgées, et à une médicalisation excessive de la prise en charge. La complexité de ce dossier, et notamment l'ensemble de ses interactions avec la gestion des départements, voire des caisses de sécurité sociale, qui n'avait pas fait l'objet jusqu'alors d'analyses suffisamment poussées, nécessite une étude concrète très approfondie, avant d'arrêter ces choix cruciaux. Le Gouvernement a le souci de prendre ses décisions en toute clarté et de répondre dans les meilleures conditions à la très grande attente de la part de nombreuses personnes âgées dépendantes et de leurs familles.

Données clés

Auteur : [M. Reitzer Jean-Luc](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59652

Rubrique : Personnes agees

Ministère interrogé : famille, aux personnes âgées et aux rapatriés

Ministère attributaire : famille, aux personnes âgées et aux rapatriés

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 6 juillet 1992, page 2993